Image not found or type unknown

CRÉDIT FONCIER - non remboursement versement assurance pret

Par **clemarant**, le **16/04/2018** à **11:43**

Bonjour à toutes et tous,
Et oui, Encore le CREDIT FONCIER
40 Jours, ça fait 40 jours que CBP, le cabinet qui gère les sinistres pris en charge par l'assurance du pret, a versé cet argent au CRÉDIT FONCIER et toujours rien.
le credit foncier continue à prélever 100 % de l'echéance Et ne crédite toujours pas l'argent sur notre compte.
J'ai appelé 6 fois le service client qui est totalement incompétent et inutile.
Alors les 2 premieres fois, on me dit : on voit rien sur votre compte, on demande une recherche en URGENCE !!!!!
La 3e fois, je tombe sur une personne illuminée qui m'informe que si je n'envoie pas la preuve que CBP a payé, ils ne peuvent pas retrouver le versement (c'est du grand n'importe quoi, le CF est la seule entreprise de france incapable de faire un rapprochement bancaire). Je m'execute, et j'envoie le doc transmis par CBP.
4e appel : grace a mon document, ils ont retrouvé l'argent, ça va vite arrivé, HALLELUJA !!!!!! on demande le traitement en URGENCE !!!!!.
5e appel : il y a eu un rejet ???? Mais qu'est-ce donc qu'un rejet ??? Ahh bah, c'est l'informatique, impossible de créditer l'argent sur votre compte, on ne sait pas l'expliquer !!! Donc il faut le faire manuellement. Je demande qu'on traite votre dossier en URGENCE !!!!!
6e appel : ahh bah, il y a rien, je fais une remontée en URGENCE !!!!!!

Quelle est la valeur du mot « URGENCE » au credit foncier ???????

A cause du crédit foncier, nous entrons dans une phase financière plus que délicate : compte bancaire a 0, rejet de prelevement,.....

C'est une HONTE car pendant ce temps le Credit Foncier a notre argent depuis 40 JOURS !!!! et ne le crédite pas.
Si ils font cela avec chaque dossier de pret qui enclenche l'assurance, il doivent bien se gaver sur le dos de leurs clients.
Le plus grave, c'est que leur methode de traitement du client nous entraîne vers la précarité financière.

Nous avons recontacté CBP qui ne peut pas nous rembourser directement l'argent de l'assurance. Elle doit automatiquement verser au Credit Foncier.

Donc un conseil : FUYEZ LES ASSURANCES PROPOSÉES PAR LE CRÉDIT FONCIER et

assurez vous qu’en cas de sinistre, l’assurance vous verse directement vos indemnités.

Que peut-on faire pour recuperer cet argent car un 2e versement de l’assurance doit avoir lieu d’ici quelques jours alors que le CRÉDIT FONCIER n’a toujours pas crédité le 1er versement ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés